

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA SOMME
VILLE DE PERONNE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration

Date de la convocation : 26 juin 2026

Membres en exercice : 13

Membres présents : 10

Membres absents mais représentés :

Membres absents excusés : Mme Réjane GOULET, Mme Janine GUETTE

Membres absents non excusés : Mme Dany TRICOT

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six juin, à seize heures et trente minutes, se sont réunis, salle du Conseil de la Mairie de Péronne, les Membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Péronne, sous la Présidence de M. Gautier MAËS, Président.

Etaient présents :

M. Gautier MAËS, Mme Laurence LEMAIRE, M. Philippe PONCHON, Mme Martine RICHARD, Mme Laëtitia DIEVAL, Mme Mlouka FARSI, Mme Céline GALIHA, Mme Réjane MAËS, Mme Laurence VERDIERE, Mme Claudette GUIDON.

Absents excusés :

Absents non excusés :

Secrétaire de séance : Mme Laurence LEMAIRE

CRÉATION DU CAFÉ DES AINÉS

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Considérant la volonté du CCAS de développer des actions favorisant le lien social, la prévention de l'isolement et la participation des personnes âgées à la vie locales ;

Considérant l'intérêt de mettre en place un temps de rencontre convivial et régulier destiné aux seniors de la commune, dénommé « Café des Aînés » ;

Considérant que cette action contribuera à renforcer les échanges, le partage d'expériences, l'information et la solidarité entre les aînés ;

Le Conseil d'administration du CCAS, après en avoir délibéré DÉCIDE :

- De la création de l'action sous l'égide du CCAS un espace de rencontre et d'échanges dénommé « Café des aînés », destiné aux seniors de la commune.

Le « café des aînés » a pour objectifs de :

- Favoriser le lien social et la convivialité ;
- Lutter contre l'isolement des personnes âgées ;
- Encourager les échanges interpersonnels et le partage d'expériences ;
- Informer les participants sur les actions et dispositifs susceptibles de les concerner ;
- Recueillir les attentes et besoins des seniors afin d'adapter les actions du CCAS.

La première rencontre du « Café des aînés » se tiendra le vendredi 10 juillet de 14h00 à 17h00 en salle Altena.

Les modalités d'organisation des rencontres suivantes seront définies par le CCAS en fonction de la fréquentation et des besoins exprimés par les participants.

Le CCAS assurera l'organisation matérielle de cette action et prendra en charge les dépenses nécessaires à son déroulement dans la limite des crédits inscrits au budget.

Le Président du CCAS est autorisé à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de cette action et à signer tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président du C.C.A.S.

Gautier MAES



La secrétaire de Séance

Laurence LEMAIRE

A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Laurence LEMAIRE', written over a horizontal line.

La présente délibération :

- sera transmise au représentant de l'État,
- sera publiée conformément aux règles en vigueur,
- pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission en préfecture.